



PROCES VERBAL DE SEANCE

du Conseil Municipal du 11 avril 2023 à 18h30

Présents : Mesdames DEMEULIER - PILET – BERGERO– BAQUE – CASSOU – CHAPEU – BARBAZAN - SOUQUET

Messieurs BURON – CRAMPE - DUCO – BOUDET – PERIN– LASSERRE – DURAND - MILLOT

Absents : Mr COUCHIES – Mr DUPRONT – Me CIEUTAT – Me DAUNIS

Président : Monsieur le Maire Jean BURON

Secrétaire de Séance : Madame Eliane DEMEULIER

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Budget principal : Compte administratif et compte de gestion 2022 – Affectation des résultats
- Vote des taux des taxes locales 2023
- Adhésion ADAC/Mission Locale/subventions associations
- Prime personnel
- Convention Léo Lagrange ALAE/ALSH petites vacances/ALSH été
- Budget Principal : Budget primitif 2023
- Budget annexe bâtiment commercial : compte administratif et compte de gestion 2022 – Affectation des résultats
- Budget annexe bâtiment commercial : Budget primitif 2023
- Questions diverses

Liste des délibérations adoptées :

N° délibération	Objet	vote
20230411-12	Compte administratif et compte de gestion budget principal 2022	1 abstention/ 13 Pour
	Compte administratif compte gestion budget annexe	Unanimité
20230411-13	Taux taxes locales directes	Unanimité
20230411-14	ALAE ALSH petites vacances	Unanimité
20230411-15	Accompagnement enfant porteur de handicap temps périscolaire	Unanimité
20230411-16	ALSH été	Unanimité
20230411-17	Prime personnel	1 abstention/ 14 pour
20230411-18	Subventions associations	Détail dans le CR
20230411-19	Budgets primitifs : budget principal	1 abstention / 14 pour
	Budget annexe	Unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance le mardi 11 avril à 18h35.

- Le procès-verbal de la séance du mardi 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité

• Compte administratif budget principal

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 574 341,01	G 2 096 326,06	+ 521 985.05
	Section d'investissement	B 427 452,09	H 1 345 471,27	+ 918 019.18

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 I	I 2 497 204,48	+2 497 204.48
	Report en section d'investissement (001)	D 1 080 530,90	J 0,00	-1 080 530.90

TOTAL (réalisations + reports)= A+B+C+D	=A+B+C+D 3 082 324,00	= G+H+I+J 5 939 001,81	+ 2 856 677.81
--	------------------------------	-------------------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 476 858,06	L 64 325,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 476 858,06	= K+L 64 325,00	-412 533.06

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 574 341,01	= G+I+K 4 593 530,54	+3 019 189.53
	Section d'investissement	= B+D+F 1 984 841,05	= H+J+L 1 409 796,27	-575 044.78
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 3 559 182.06	= G+H+K+H+J+L 6 003 326.81	+2 444 144.75

En l'absence de monsieur le maire, sous la présidence de Me PILET Thérèse, le compte administratif du budget principal est adopté avec 1 abstention et 13 pour.

• Affectation de résultats.

Compte tenu du compte administratif, les résultats sont affectés :

Affectation en réserve en investissement R1068 = 575 044.78 euros

Report à la section de fonctionnement R002 = 2 444 144.75 euros

• Vote taux taxes locales directes

Le taux de référence 2022 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est 38.68% et pour le non bâti 38.15%. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 4,13 %. Monsieur le maire informe que la valeur des bases a été augmentée par l'Etat et que cela aura des conséquences sur les taxes, même sans évolution des taux.

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux de 2022 pour l'année 2023 à savoir :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière propriétés bâties	38.68%	38.68%
Taxe foncière propriétés non bâties	38.15%	38.15%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4.13 %	4.13%

Proposition adoptée à l'unanimité.

• Subventions

La participation de la commune au fonctionnement de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est maintenue pour un montant de 1485 euros.

Une subvention d'équilibre de 10 000 euros est versée au budget du centre communal d'action sociale. Le renouvellement de l'adhésion à l'ADAC moyennant une participation financière de la commune de 2770.50 euros.

Les subventions aux associations sont maintenues :

ADIL	500	Unanimité
ADRISE	300	Unanimité
Amicale personnel	4400	Unanimité
ASCB	8000	Unanimité
Banque alimentaire	500	Unanimité
Calendreta	200	Unanimité
Club carpe	300	Unanimité
Club de l'amitié	500	Unanimité
Club pêche	2 600	Unanimité
Coop scolaire maternelle	2 500	Unanimité
Coop scolaire primaire	2 500	Unanimité
Ligue contre cancer	500	Unanimité
ELPY	8 700	1 voix contre 14 voix pour
EBA	7 000	Unanimité
Anciens combattants	850	Unanimité
Prévention routière	250	Unanimité
Louveterie	200	Unanimité
SPA	1 080	Unanimité
USBB	5 300	Unanimité
Ecole des métiers	600	Unanimité
Boule Bazétoise	300	Unanimité
Mission locale	1 485	Unanimité
Comité des fêtes	4 420	Unanimité

- Le renouvellement de l'adhésion à Récup Action pour un montant de **50** euros

- **Prime personnel**

Monsieur le Maire propose de reconduire le versement de la prime versée au personnel communal. Celle-ci entre dans le cadre des dispositions de l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984.

- les agents dont la durée hebdomadaire est supérieure ou égale à 30,50/35^e, le montant de la prime s'élève à **1 410** euros,
- les agents dont la durée hebdomadaire est inférieure à 30,50/35^e, le montant de la prime s'élève à **830** euros.
- Cette prime sera versée comme par le passé en 2 fois au mois de juin et au mois de novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix abstention et 14 voix pour, adopte la proposition.

- **Conventions Léo Lagrange**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée avec la fédération Léo Lagrange qui assure la direction de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) sur le temps périscolaire en complément du personnel communal pour l'école primaire et maternelle.

L'intervention de la fédération donnant toute satisfaction il propose de renouveler cette convention pour 2023. Cependant le montant de la convention dépasse aujourd'hui le plafond de 40 000 euros et la commune est

donc soumise au code de la commande publique. Afin de préparer le marché à procédure adaptée pour la gestion du service périscolaire et extrascolaire, il est proposé au conseil municipal de signer une convention pour finir l'année en scolaire en cours soit jusqu'au mois de juillet 2023.

Monsieur le maire propose :

- de renouveler la convention avec la fédération Léo Lagrange pour la direction du centre de loisirs périscolaire en complément de l'intervention du personnel communal moyennant une participation financière de la commune de 10 234 euros pour les vacances d'hiver et de printemps 2023.
- de renouveler la convention avec la fédération Léo Lagrange pour la direction de l'accueil de loisirs associé à l'école de l'école maternelle et l'école élémentaire pour la période du 1/01/2023 au 7/07/2023 pour un montant de 27 261 euros
- de renouveler la convention d'accompagnement d'enfant porteur de handicap sur le temps périscolaire et centre de loisirs.
- de donner la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement de l'été à l'association Léo Lagrange du 10 juillet 2023 au 4 août 2023 pour un montant de 4 554 euros.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

• Budget primitif 2023

Monsieur le maire rappelle que la commune a deux emprunts en cours mais que pour un la dernière annuité a été versée le 30/01/2023.

Il rappelle que l'ensemble des décisions prises lors de ce conseil sont prises en compte dans le budget primitif 2023. Il informe que la commune percevra cette année 1 967 euros de DGF forfaitaire contre 0 en 2022. Les recettes fiscales seront en augmentation même sans augmentation des taux, du fait de la revalorisation des bases locatives (+7% environ).

Monsieur le maire propose un budget principal en reprenant le résultat 2022

section fonctionnement : recette et dépense en équilibre à 4 477 285.03 euros

section investissement : recette et dépense en équilibre à 3 587 365.38 euros.

Le budget est adopté avec 1 abstention et 14 pour.

• Compte administratif budget annexe

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 19 715.58	G 29 394.40	+ 9 678.82
	Section d'investissement	B 11 374.25	H 17 650.79	+ 6 276.54
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 I	I 39 035.97	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 116 503.43	
TOTAL (réalisations + reports)= A+B+C+D		=A+B+C+D 31 089.83	=G+H+I+J 202 584.59	+ 171 494.76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 19 715.58	= G+I+K 68 430.37	+ 48 714.79
	Section d'investissement	= B+D+F 11 374.25	= H+J+L 134 154.22	+ 122 779.97
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 31 089.83	=G+H+K+H+J+L 202 584.59	+ 171 494.76

En l'absence de monsieur le maire, sous la présidence de Me PILET Thérèse, le compte administratif du budget annexe est adopté à l'unanimité.

- **Affectation de résultats**

Compte tenu du compte administratif, les résultats sont affectés :

Report à la section investissement R001= 122 779.97 euros

Report à la section d'exploitation R002 = 48 714.79 euros

- **Budget primitif annexe bâtiment commercial 2023**

Monsieur le Maire informe que la principale source de recette est la perception des loyers (36 722.12 euros)

Le budget de la section exploitation est en équilibre avec des recettes et des dépenses = 87 751.91 euros

Les recettes d'investissement sont constituées du résultat reporté 2022 (122 779.97 euros) + du virement de la section fonctionnement (35 283.19 euros)

Le budget de la section d'exploitation est en équilibre avec des recettes et des dépenses = 87 751.91 euros

Le budget de la section investissement est en équilibre avec des recettes et des dépenses = 176 060.80 euros

Budget adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Le vendredi 9 juin aura lieu un conseil municipal afin de désigner les délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales.

La vente de la parcelle AE 98 sera effective le lundi 17 avril. Les travaux devraient démarrer en suivant pour la construction de 4 cellules commerciales.

Mme BAQUE informe de la dangerosité du carrefour rue des allées vers la place Las Clotes et demande de réfléchir à un aménagement du sens de la circulation.

Elle s'inquiète également des dégazages de plus en plus fréquents des usines de la zone industrielle.

Le bureau des adjoints soumet au conseil municipal la création d'une association « comité des fêtes » qui gèrerait la fête locale et voir d'autres manifestations sur la commune. La mairie garderait l'animation du 14 juillet et le repas des seniors. Mr LASSERRE demande si les associations déjà présentes sur la commune ne pourraient pas être intéressées pour reprendre l'organisation des différentes manifestations et dans ce cas là reverser la subvention prévue au comité des fêtes au prorata des animations organisées. La commission animation propose de se réunir mardi 18 avril à 19h à la salle annexe afin d'évoquer les manifestations qui seraient gardées par la commune et celles données en gestion à une association. Cette réunion permettra également d'organiser la fête du 14 juillet.

La séance est levée à 20h45